

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE MEURTHE ET MOSELLE

Siège social : Rue Pierre ADT

54700 - ATTON

-=oOo=-

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2023

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023

À l'Assemblée générale de la Fédération,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération Départementale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération Départementale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération Départementale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération Départementale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 5 avril 2024
Le Commissaire aux comptes,

**S.A.S. YZICO,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER**

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres	119 088	61 968	57 117	57 117
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains	535 423	249 432	285 991	287 969
. Constructions	2 260 647	1 673 211	587 436	673 395
. Installations tech., matériels, outillage	113 332	104 196	9 137	10 803
. Autres	491 848	362 905	128 943	143 830
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				945
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
. Participations et Créances rattachées	50 000		50 000	50 000
. Autres titres immobilisés	41 768		41 768	41 768
. Prêts	448 000		448 000	448 000
. Autres				
Total	4 060 104	2 451 712	1 608 392	1 713 617
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	57 780		57 780	75 588
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	315 428	677	314 752	502 375
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	280 589		280 589	273 013
Valeurs mobilières de placement	2 193 305		2 193 305	2 890 850
Instrument de trésorerie				
. Disponibilités	1 867 335		1 867 335	841 002
. Autres	91 688		91 688	134 568
Charges constatées d'avance	4 806 124	677	4 805 448	4 717 397
Total				
COMPTES DE REGULARISATION				
. Frais d'émission des emprunts				
. Primes de remb. des emprunts				
. Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF				

	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles	235 988	235 988
. Réserves pour projet de l'entité	338 571	338 571
. Autres		
Report à nouveau	3 324 993	3 338 196
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	489 900	-13 203
Situation nette (sous-total)	4 388 232	3 893 932
Fonds propres consommables		
. Subventions d'investissement		
. Provisions réglementées		
Total	4 388 232	3 893 932
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	29 928	165 610
Total	29 928	165 610
PROVISIONS		
. Provisions pour risques		
. Provisions pour charges	51 197	46 214
Total	51 197	46 214
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301	309
. Emprunts et dettes financières diverses	15 450	7 400
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	611 590	534 945
. Dettes des legs ou donations		
. Dettes fiscales et sociales	154 935	135 255
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
. Autres dettes	2 222	2 683
Instrument de trésorerie		
. Produits constatés d'avance	1 149 985	1 639 868
Total	1 934 483	2 320 458
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		

ASSD FEDERATION DEPART. DES CHASS						COMPTES DE RESULTAT (2/2)			
	du au	01/07/2022 30/06/2023	% PE	du au	01/07/2021 30/06/2022	% PE	Var en val. annuelle en euros	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Cotisations									
Ventes de biens et services :									
- ventes de biens		621 508	17,76		616 730	17,91	4 718	0,76	
- ventes de prestations de services		112 254	3,21		116 926	3,40	-4 672	-4,00	
- ventes de dons en nature		1 973 722	56,40		2 067 218	60,04	-93 496	-4,52	
- dont prestations de services									
- dont parajournaux									
Produits de tiers financeurs :									
- Concours publics et subv. d'exploi.		538 185	15,38		452 825	13,15	85 360	18,85	
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommible									
- Ressources liées à la générosité du public :									
- Dons manuels		16	0,00				16	#####	
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières		58 787	1,68		96 049	2,79	-37 262	-38,82	
- Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges		165 610	4,73		93 078	2,70	72 532	77,93	
- Utilisations des fonds dédiés		29 335	0,84				29 335	#####	
- Autres produits		3 499 397	100,00		3 442 886	100,00	56 511	1,64	
Total									
CHARGES D'EXPLOITATION									
Achats de marchandises		975 599	27,88		1 232 513	35,80	-256 915	-20,84	
Variation de stocks		17 809	0,51		4 455	0,13	13 354	299,77	
Autres achats et charges externes		672 389	19,21		711 594	20,67	-39 204	-5,51	
Aides financières		276 201	7,88		331 666	9,63	-55 464	-16,72	
Impôts, taxes et versements assimilés		33 549	0,96		47 974	1,39	-14 425	-30,07	
Salaires et traitements		554 017	15,83		570 618	16,57	-16 602	-2,91	
Charges sociales		231 177	6,61		231 500	6,72	-323	-0,14	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		168 562	4,82		172 224	5,00	-3 662	-2,13	
Dotations aux provisions		4 983	0,14		4 983	#####			
Reports en fonds dédiés		29 928	0,86		165 610	4,81	-135 682	-81,93	
Autres charges		65 740	1,88		38 371	1,11	27 369	71,33	
Total		3 029 955	86,59		3 506 525	101,65	-476 570	-13,59	
PRODUITS FINANCIERS									
De participation									
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé									
Autres intérêts et produits assimilés		47 284	1,35		35 060	1,02	12 224	34,87	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions de V.M.P		4 115	0,12		1 905	0,06	2 210	116,00	
Total		51 399	1,47		36 965	1,07	14 434	39,05	
CHARGES FINANCIERES									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions									
Intérêts et charges assimilés		2 462	0,07		2 441	0,07	21	0,88	
Différence négative de change									
Charges nettes sur cession de V.M.P.									
Total		2 462	0,07		2 441	0,07	21	0,88	
Resultat financier									

ASSD FEDERATION DEPART. DES CHASS						COMPTES DE RESULTAT (2/2)			
	du au	01/07/2022 30/06/2023	% PE	du au	01/07/2021 30/06/2022	% PE	Var en val. annuelle en euros		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS									
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Sur opérations de gestion		4 408	0,13		34 630	1,01	-30 222	-87,27	
Sur opérations en capital		10 852	0,31		2 010	0,06	8 842	440,01	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		25 000	0,71		25 926	0,75	-926	-3,57	
Total		40 259	1,15		62 565	1,82	-22 306	-35,85	
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Sur opérations de gestion		10 146	0,29		10 923	0,32	-777	-7,12	
Sur opérations en capital		11 055	0,32		686	0,02	10 369	#####	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		25 000	0,71		25 926	0,75	-926	-3,57	
Total		46 201	1,32		37 545	1,09	8 656	23,06	
RESULTAT EXCEPTIONNEL									
Participation des salariés aux résultats									
Impôts sur les bénéfices		13 137	0,38		9 108	0,26	4 029	44,24	
TOTAL DES PRODUITS									
TOTAL DES CHARGES									
		3 591 056			3 542 416		48 639	1,37	
		3 091 756			3 555 619		-463 863	-13,06	
EXCEDENT OU DEFICIT									
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Dons en nature									
Prestations en nature									
Bénévolet									
Total									
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Secours en nature									
Mise à disposition gratuite de biens									
Prestation en nature									
Personnel bénévole									
Total									

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2023 Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

La fédération participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, elle assure la promotion et la défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents, elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.

Activités ou missions :

La Fédération Départementale est investie de missions de service public liées à son objet :

- * la gestion des plans de chasse et des ACCA
- * l'indemnisation des dégâts
- * la formation au permis de chasser

Moyens mis en oeuvre :

Infrastructures : site de la Fédération à Atton et site de Biénot-lès-Toul pour la formation
Moyens humains : salariés de la Fédération, membres du Conseil d'Administration, bénévoles, et estimateurs pour la partie dégâts

Effectifs :

15

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Depuis 2021, la Fédération départementale a vu son périmètre d'actions étendu avec la principale évolution suivante :
La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'un éco-contribution.



Exercice clos le : 30/06/2023

Durée : 12 mois

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**4 RECUES COMPTABLES SUR LES ACTIFS
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS**

OPTIONS RETENUES

	Date de l'ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles des titres de participation des autres titres immobilisés et titres de placement				
Frais externe de formation nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	1 A 3 ANS		
Terrains	L	10 ANS		
Constructions	L	20 ANS		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	2 A 10 ANS		
Autres immobilisations corporelles	L	2 A 10 ANS		



5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles.....	119 086			119 086
Immobilisations corporelles.....	3 381 908	291 496	264 453	3 407 250
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	539 768			539 768
Total.....	4 040 762	291 496	264 453	4 067 705

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	61 968			61 968
Immobilisations corporelles.....	2 264 976	192 325	60 417	2 397 744
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	2 326 944			2 326 944

Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....			
Autres créances.....			

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	448 000	448 000	
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	687 705	687 705	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	67 586
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

	91 688
--	--------

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles.....	235 368	235 368		235 368
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....	338 571	338 571		338 571
Total (1)	573 939	573 938		573 938
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif.....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)	46 214	51 197		51 197
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers.....				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités.....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions fiscales et charges.....	46 214	51 197		51 197
Total (3)	46 214	51 197		51 197
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....	45 000	45 000		45 000
- corporelles.....	199 999	199 999	32 399	167 600
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....		677		677
Autres dépréciations.....				
Total (4)	244 999	245 676	32 399	213 277
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	865 151	870 811	32 399	838 412
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		5 660		7 399
- financières.....				
- exceptionnelles.....		25 000		25 000



6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture
	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reporté	Montant global	Dont remboursement aux A.M.A.	Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Montant global	
Subventions d'exploitation	A	B	C	D	D	E	F
éco-contributions 2023	165 610						165 610
éco-contributions 2022			165 610				165 610
Sous-total	165 610		165 610				165 610
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Sous-total							
Total	165 610		165 610				165 610

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	301	301		
Dettes financières diverses	15 450	15 450		
Fournisseurs	611 590	611 590		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	154 935	154 935		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 222	2 222		
Produits constatés d'avance	1 149 985	1 149 985		
Total :	1 934 483	1 934 483		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	576 013
Dettes fiscales et sociales.....	84 530
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

	1 149 985
--	-----------



7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant			En %
	N	N-1	N	
Total				

Par secteur géographique

	En montant			En %
	N	N-1	N	
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant			En %
	N	N-1	N	
Cotisations	621 508	616 790	53,59	57,66
Subventions d'exploitation	538 185	452 825	46,41	42,34
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Donations manuelles	16		0,00	
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	1 159 709	1 069 615	100,00	100,00

7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (C-04)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

Nature	Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation



7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (C-04)

MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Produits

Montant perçu au titre d'assurances-vie
 Montant de la rubrique "Legs, donations"
 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
 Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés
 Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Total des produits

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
 Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés
 Reports en fonds reportés liés aux legs et donations

Total des charges

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert

Autres engagements

Engagements donnés :

Non recensé

Avais et cautions.....
 Autres engagements

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti



Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provisionné	Provisionné	Non provisionné
4 923			46 214

Régimes à prestations définies
 Régimes additifs en droits
 Régimes chapeaux

Indemnités de fin de carrière

Méthodes et hypothèses utilisées :
 Méthode des unités de crédits projetées

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)

Engagements de crédit bail :

Terrains
 Constructions
 Inst. techn., mat. & out
 Autres immo. corp.
 Immo. en cours

Exercice	Redevances payées		Redevances restant à payer		Prix achat résiduel (1)
	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	Tot. à payer + 5 ans	
Totaux					

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

--

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2023**

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération Départementale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA)**

- **Personne concernée** : Monsieur Patrick MASSENET, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle et Président de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique.
- **Nature et objet** : Convention signée en date du 08 octobre 2012, portant sur la mise à disposition ponctuelle.
- **Modalités** : Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023, le montant de la facturation pour la mise à disposition ponctuelle de personnel représente un montant de 34 725 €.

Les opérations suivantes ont été réalisées avec l'ISNEA au cours de l'exercice et portent sur :

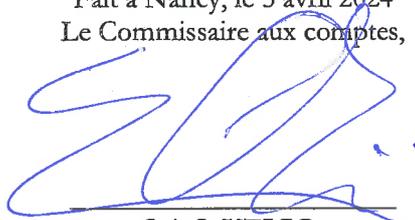
- La facturation des frais de fonctionnement du radar pour 15 000 €.

➤ **S.C.I. Oiseaux Sauvages et Habitats**

- **Personne concernée** : Monsieur Patrick MASSENET, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle et Gérant de la S.C.I. Oiseaux Sauvages et Habitats.
- **Nature et objet** : Convention de prêt (ou avance de trésorerie).
- **Modalités** : Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023, le solde du compte représente un montant de 448 000 € bruts.

Les intérêts perçus sur l'exercice s'élèvent à 9 960 €.

Fait à Nancy, le 5 avril 2024
Le Commissaire aux comptes,



S.A.S. YZICO,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER